

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente juin à 17 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Étaient présents : Laurence PICARD, Jean-Pierre AUBRY, Daniel BOULVRAIS, Alexis MONTOISY, Sylviane PERRIN, Marie-José THOURET, Jean-Vincent DAUNA, Jean-Claude LEGEAY, Patrick ASHFORD, Bernadette SOUILLAC, Didier MOREAU, Solange DESMONTIER, Marie BELVERGÉ, Franck RIESTER, Xavier PIERRETTE, Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY, Françoise GOUDOUNEIX, Alain HABRAN, Ophélie LIN

Ont donné procuration : Ginette MOTOT à Franck RIESTER, Pascal FOURNIER à Xavier PIERRETTE, Sophie DELOISY à Daniel BOULVRAIS, Véronique MAASSEN à Marie-José THOURET, Philippe de LA CHAPELLE à Jean-Pierre AUBRY, Noua DIAB à Solange DESMONTIER, Alain LIVACHE à Alain HABRAN, Michèle KIT à Laurence PICARD, Sonia ROMAIN à Alexis MONTOISY, Maria LANGLOIS à Sylviane PERRIN, Georges HURTH à Françoise GOUDOUNEIX, Eric DAMET à Ophélie LIN

Absents excusés :

Monsieur Alain HABRAN, secrétaire de séance.

M. RIESTER : Nous avons deux questions à l'ordre du jour.

N° 2017-DEL-108 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL SENATORIAL

Désignation des remplaçants de M. le Député-Maire et de Mme La Conseillère Départementale.

M. RIESTER : Je vous informe que le remplaçant du Député que je suis, sera M. BOSSEAU Jean-Paul et le remplaçant de Mme la Conseillère Départementale Mme Laurence PICARD, sera M. Guy PICARD.

Cette désignation est de droit sans délibération, c'est une information.

Dépôt des listes sur le bureau du Conseil

Trois listes sont présentées :

Liste « Continuons Ensemble pour Coulommiers »

	NOM	PRENOM
1	JOURDAIN veuve MULLER	Jeannine
2	TOUITOU	Joseph

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3	PICOT	Eliane
4	DERASSE	Julien
5	GIRAULT épouse MONTEBAULT	Bernadette
6	CANARD	Antoine
7	ARNOULT épouse DOZINEL	Brigitte
8	BELLESSERT	André
9	GODME épouse BONNOT	Jacqueline

Liste « Coulommiers pour Tous »

ORDRE	NOM	PRENOM
1	THIERRY	PASCAL
2	MASSIN épouse LENOBLE	DANIELE
3	FOSSEY	JACQUES
4	CADEDDU	JEAN PAUL

Liste «Une nouvelle voie pour Coulommiers »

ORDRE	NOM	PRENOM
1	ENGLET	Joëlle
2	HALLOUIN	Joël

Il est ensuite procédé au scrutin.

(ci-après, extrait du procès-verbal officiel)

1. Mise en place du bureau électoral

M. Franck RIESTER, maire en application de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a ouvert la séance.

M. HABRAN Alain a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 21 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM Jean-Pierre AUBRY, Claude LILLEMANN, Ophélie LIN et Xavier PIERRETTE.

¹ Majorité des membres en exercice du conseil municipal. En l'absence de quorum, le conseil municipal doit être convoqué le quatrième jour suivant la réunion initiale et peut alors délibérer sans condition de quorum (art. L. 2121-17 du CGCT).

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2. Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus **sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel**. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire (ou son remplaçant) a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon ou membres des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 286, L. 287, L. 445, L. 531 et L. 556 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune.²

Le maire (ou son remplaçant) a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire le cas échéant...33 délégués et 9 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire (ou son remplaçant) a constaté que Trois listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal.

Lorsque le nombre de candidats est supérieur à deux cents, la liste complète des candidats de la liste a été affichée dans la salle de vote et les bulletins ne comportent que le nom de la liste et du candidat tête de liste (article R. 138 du code électoral).

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau et les bulletins blancs ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe, bulletin blanc). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

4. Élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ZERO

² Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants il est procédé à l'attribution de sièges de délégués et de suppléants, dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants et dans les communes de plus de 30 800 habitants, il est procédé à l'attribution de sièges de délégués supplémentaires et de suppléants. **Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.**

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	TRENTE TROIS
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	ZERO
d. Nombre de votes blancs	UN
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	TRENTE DEUX

Les mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. En application de l'art R. 141, le bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués (ou délégués supplémentaires) à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués attribués, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants. Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants.

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaire s) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
CONTINUONS ENSEMBLE POUR COULOMMIERS	28	/	9
UNE NOUVELLE VOIE POUR COULOMMIERS	3	/	0
COULOMMIERS POUR TOUS	1	/	0

4.2. Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus, conformément à la feuille de proclamation jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation également jointe.

Les suppléants élus sont les suivants :

« Liste Continuons ensemble pour Coulommiers »

	NOM	PRENOM
1	JOURDAIN veuve MULLER	Jeannine
2	TOUITOU	Joseph

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3	PICOT	Eliane
4	DERASSE	Julien
5	GIRAULT épouse MONTEBAULT	Bernadette
6	CANARD	Antoine
7	ARNOULT épouse DOZINEL	Brigitte
8	BELLESSERT	André
9	GODME épouse BONNOT	Jacqueline

5. Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit ³

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit. Le maire y a rappelé que les délégués de droit présents doivent faire connaître au bureau électoral, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront. Il a aussi indiqué que si un conseiller municipal a également la qualité de député, sénateur, conseiller régional, conseiller départemental, conseiller à l'Assemblée de Martinique ou membre d'une des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie, son remplaçant doit faire connaître selon les mêmes modalités la liste sur laquelle sera désigné son suppléant.

Les conseillers municipaux présents ont fait connaître la liste sur laquelle seront désignés, en cas d'empêchement avéré, leurs suppléants, pour participer à l'élection des sénateurs. Ce choix est retracé sur la feuille annexée au procès-verbal.

Chaque délégué titulaire présent a signé la délégation du choix annexée au procès verbal.

N° 2017-DEL-109 - AVIS SUR L'ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS ET DU PAYS FERTOIS

EXPOSÉ :

M. RIESTER : Vous vous rappelez qu'on a évoqué à plusieurs reprises cette question-là. Nous avons voté en Conseil Communautaire la création d'une nouvelle intercommunalité, fruit de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Coulommiers et de la Communauté de communes du Pays Fertois, pour créer une communauté d'agglomération pour ce nouveau territoire.

Evidemment, les avantages sont nombreux, tout d'abord de créer une collectivité qui permettrait de peser dans le paysage remodelé de la carte intercommunale de Seine-et-Marne où de gros territoires se sont créés. Donc en termes d'habitants, en termes de moyens pèsent sur le Département, si l'on ne veut pas rester tout petit, à qui tout est imposé, il était nécessaire de trouver un partenaire volontaire pour se regrouper avec nous.

Deuxièmement, le fait d'avoir une taille supérieure nous permet de passer en Communauté d'agglomération, ce qui a énormément d'avantages notamment en termes de moyens financiers, de dotations de l'Etat. Parce que l'Etat incite au regroupement des communautés de Communes et incite à des communautés d'agglomération plus importantes. Cela va nous permettre, avec les moyens supplémentaires et une taille critique plus importante atteinte, de pouvoir organiser, structurer des services publics de manière beaucoup plus ambitieuse,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'avoir des ingénieries pour nous accompagner dans un certain nombre de projets, pour aller chercher des subventions à l'Europe, à l'Etat, à la Région avec des moyens plus importants. Bref, de passer à la vitesse supérieure et en même temps de pouvoir réfléchir à un certain nombre de compétences qui seront à terme des compétences de niveaux communal, comme l'eau, l'assainissement, la question de l'organisation de l'habitat, ou les questions de PLU intercommunaux. La procédure est ainsi faite, qu'à partir du moment où l'Etat, suite à la demande que nous lui avons faite au niveau des Communautés de communes, a travaillé sur la base aussi des études que nous avons transmises, pour arrêter le périmètre sur la totalité des deux communautés de communes regroupées en une.

Ensuite, jusqu'au 1^{er} septembre, nous devons faire en sorte que chaque commune de la nouvelle entité s'exprime et il faut que deux-tiers des communes représentant au moins 50 % de la population ou 50 % des communes représentant deux-tiers de la population s'expriment en faveur de ce projet de périmètre décidé par le Préfet.

Ensuite, la commission départementale intercommunale pourra émettre un avis dans les deux mois. Si elle ne se réunit pas dans les deux mois l'avis est réputé favorable. Mais ce n'est qu'un avis de toutes façons et pas une décision. Mais il faut attendre les deux mois pour que la commission puisse éventuellement émettre un avis, qui enrichira la réflexion définitive du Préfet qui à jusqu'au 31 décembre pour prendre l'arrêté définitif pour une fusion effective au 1^{er} janvier 2018.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme CANALE : Plutôt des remarques par rapport à cette délibération. Nous voterons contre puisque nous estimons, nous l'avons déjà souvent noté, que pour nous c'était à terme la mort des communes et de leurs compétences. On estime qu'il y a un étranglement financier des communes par la baisse des dotations. Vous l'avez déjà noté à plusieurs reprises dans les conseils municipaux et surtout une remise en cause de leurs compétences. Je m'étonne aussi que lors du dernier conseil municipal, nous avons voté contre la compétence de l'urbanisme pour les communautés de communes et là le PLU se retrouve à être une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération. Je trouve également que lorsqu'on a élu des conseillers communautaires et l'on voit aujourd'hui qu'il y en a 11 qui vont disparaître dans cette fusion, finalement il y a une sorte de mépris de la démocratie puisqu'il n'y a pas eu de concertation par rapport à cela. En fait quand on voit les différentes délibérations des différents conseils des communes, notamment du Pays Fertois, on s'aperçoit qu'il y a majoritairement des avis défavorables liés au non-respect des communes.

M. RIESTER : Pardon, je n'ai pas entendu.

Mme CANALE : Je disais que lorsqu'on regarde un petit peu les délibérations des communes de la communauté de communes du Pays Fertois, en décembre 2015 et la commission départementale intercommunale en mars 2016, en prévision de la fusion, on avait une majorité d'avis défavorables liés justement au non-respect des communes.

M. RIESTER : C'était des avis concernant la fusion avec le Pays de l'Ourcq, mais pas avec nous. Avec, nous il y a une volonté très large, quasi unanime, parce que sinon le Préfet n'aurait pas fait un arrêté de fusion.

Mme CANALE : il y a quand même des élus qui sont venus m'en parler.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je ne veux pas enfoncer le clou et vous mettre mal à l'aise, mais il s'agissait de la fusion du Pays Fertois avec le Pays de l'Ourcq. Ensuite, qu'il y ait un Maire ou deux sur 17 communes qui soient contre cette fusion, peut-être, mais c'est ça la démocratie, quand il y en a 15 qui sont favorables et autant de conseillers et notamment des communes importantes, comme celle de La Ferté-sous-Jouarre et bien la majorité l'emporte et c'est ce qu'a retenu le Préfet.

Je vous rappelle qu'en Conseil Communautaire, il n'y a eu aucun vote contre au niveau de Pays de Coulommiers et les votes qui ont déjà commencé dans un certain nombre de communes du territoire, pour l'instant sont favorables à cet arrêté de fusion.

Ensuite, vous parliez des moyens donnés aux collectivités territoriales. Je vous rappelle que c'est une majorité à laquelle je n'appartenais pas qui avait pris cette décision de baisser de façon importante les dotations, mais j'avais été dans une attitude constructive puisque j'avais dit à l'époque qu'il me paraissait important de dire que si cela avait été notre majorité, vraisemblablement que des décisions similaires auraient été prises vu l'état des finances de notre pays. Cela n'empêche qu'il fallait l'expliquer aux Columériennes et aux Columériens, que cela allait nécessiter pour nous en interne de faire d'autant plus d'efforts pour réduire ou en tout cas stabiliser l'augmentation des dépenses publiques, si on ne voulait pas augmenter les impôts. Ce qui est toujours notre volonté. Mais c'était une des conséquences avec lesquelles il fallait faire face, c'est-à-dire la baisse pour nous des dotations d'Etat.

Un moyen justement pour aller chercher des dotations complémentaires pour les intercommunalités, c'est de se regrouper, suivant ainsi la volonté de l'Etat. On a fait une étude qui permet de démontrer, ce ne sera peut-être pas à l'Euro près, mais en passant en communauté d'agglomération, grâce à cette fusion, la somme des deux dotations des intercommunalité du Pays Fertois et du Pays de Coulommiers comparée à la nouvelle dotation intercommunale issue de la fusion, on l'augmente de 2 millions d'euros. 2 millions d'euros chaque année, on peut en faire des investissements dans un certain nombre d'équipements ou dans un certain nombre de services publics. Je crois que vraiment, il faut aller dans le sens de ce qui est souhaité par l'Etat quelle que soit la couleur politique, c'est-à-dire de structurer nos territoires dans des collectivités territoriales intercommunales suffisamment importantes pour pouvoir structurer des services à des coûts optimisés dans les communes.

C'est le cas par exemple, du développement économique. C'est le cas dans la gestion des risques liés aux inondations, c'est le cas aussi par exemple de tout ce qui concerne la petite enfance, les transports de plus en plus, est un sujet qui nécessitera d'avoir une réflexion intercommunale et pas simplement communale. Donc si on a une taille critique dans un territoire cohérent, avec un projet de territoire commun et c'est le cas avec le Pays Fertois, on est à même non seulement d'aller chercher des moyens supplémentaires, de peser beaucoup plus dans les décisions d'organisations territoriales des autres acteurs du territoire, comme le Département, la Région, l'Etat pour la mise en place de services publics.

Troisièmement, cela nous permet d'avoir une ambition en matière de politique publique plus importante et donc de mieux répondre aux besoins des habitants de ce territoire. Autant le faire avec des gens qui ont envie de travailler, autant le faire avec des gens qui partagent notre point de vue, plutôt que de se laisser imposer par d'autres, c'est-à-dire en l'occurrence l'Etat ou d'autres acteurs du Département, des fusions qui ne nous semblent pas les bonnes pour nos territoires. C'est en anticipant les choses, en ne restant pas attentistes, qu'on réussira à garder notre destin en main et notre souveraineté. C'est tout l'objet de cette fusion.

Mme MOLLET-LIDY : Moi ce sera différent car je voterai OUI, tout comme je l'ai toujours dit d'ailleurs que j'étais favorable à des regroupements pour toutes les raisons que vous venez

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'énoncer. Sachant bien qu'il ne s'agit pas d'être favorable à des regroupements anarchiques, comme par exemple un regroupement de 300 000 personnes sur Evry, qui est une aberration. Là, cela reste à taille humaine. Attention quand même de ne pas continuer indéfiniment, il faut savoir s'arrêter. Je voterai sans état d'âme. Sachant bien quand même que j'aimerais bien que cette nouvelle entité qui sera nettement plus grande et qui aura des moyens supplémentaires humains, des compétences supplémentaires chez les administratifs aussi parce qu'il faut bien sûr aussi étoffer toute la partie administrative et qu'on veuille bien quand même changer de rythme. Car au Pays de Coulommiers, c'était quand même à pas lents. Il faudrait bien qu'on change de vitesse un peu quand même, sans se précipiter on est d'accord. La vitesse et la précipitation sont deux choses. Il faudrait peut-être un peu bouger, sachant que le monde bouge et qu'il y a beaucoup de choses à faire sur ce territoire et comme vous avez pu dire, en matière de transport, cela me paraît absolument essentiel. Le Pays Fertois s'est déjà emparé de cette compétence au profit des habitants, puisqu'il y a par exemple un liaison de bus très pratique entre la Ferté sous-Jouarre et d'autres communes, bien sûr et Roissy ce qui a ouvert un pôle d'emplois et d'activités, je pense.

J'espère qu'on pourra faire un plan qui permettra aux Columériens et aux autres bien sûr, de pouvoir aller à Roissy, Idem pour le centre d'activités de la Nationale 4 et ainsi de suite. Je crois qu'il faut qu'on bouge à ce niveau parce que l'emploi, c'est quand même le nerf de la guerre. La compétence Transport me paraît importante et urgente.

La compétence énergie me paraît aussi très importante quand on sait à quel point les dépenses d'énergie pèsent sur les budgets et en particulier des plus modestes, il faut là vraiment se mettre à faire un diagnostic, comme dans le Pays de Meaux qui l'a fait en 2012, qui peut aider aussi le secteur du bâtiment dans la rénovation énergétique. Ce sont deux sujets sur lesquels il faut rapidement se mobiliser.

Pour moi, grandir, ce n'est pas s'immobiliser, c'est au contraire se dynamiser. Je compte sur vous pour que ça bouge.

Je ne veux pas dire qu'on est en marche, pas tout à fait.

M. RIESTER : Vous pouvez compter sur nous. On n'est pas en marche, mais on veut que ça marche.

Sur l'énergie, Le Pays de Meaux, c'est une chose, mais enfin Coulommiers, quand même, Mme MOLLET.

Mme MOLLET-LIDY : Je ne vous parle pas de la géothermie, je vous parle du particulier..

M. RIESTER : Il faut en parler, c'est une énergie renouvelable...

Mme MOLLET-LIDY : C'est très bien mais cela ne concerne que le service public. Je vous parle des particuliers.

M. RIESTER : Mais d'où, cela ne concerne que les services publics ? Est-ce que je peux répondre Mme MOLLET ? Mme l'adjointe au logement qui est à côté, je comprends son émotion quand elle vous entend dire une chose pareille, mais dire que cela ne concerne pas les particulier, c'est quand même étonnant.

Tous les contribuables sont concernés, parce que si l'on fait des économies sur les coûts de chauffage des services publics, ce sont des économies pour les contribuables.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Deuxièmement, les particuliers sont très nombreux, concernés à Coulommiers. Tous les logements sociaux du quartier des Templiers sont chauffés à la géothermie et maintenant de plus en plus à Vaux. Je vais laisser parler Mme THOURET, mais on aura couvert la quasi-totalité du Parc de Vaux. Il a beaucoup de particuliers qui y habitent.

Chut, chut... Avec trois gros avantages : Un, c'est mieux d'avoir une énergie qui n'a pas d'impact sur la couche d'ozone, sur l'effet de serre et sur les particules ; Deux, le coût de l'énergie de chauffage est non seulement plus faible, mais aussi est quasi-stable dans le temps, dont le gain par rapport à un autre mode de chauffage est sur le long terme, exponentiel et Trois, cela permet aussi de modifier l'agrément concernant l'eau chaude sanitaire, puisque dans un certain nombre de bâtiments, Mme THOURET va vous en parler, à Vaux on va remplacer l'eau chaude par ballons par de l'eau chaude sanitaire liée à l'énergie géothermale. C'est un agrément très important, à la fois de place dans les logements et en même temps de volume d'eau potentiellement chaude à utiliser.

Je voudrais quand même que Mme THOURET vous fasse part des simulations d'économies grâce à ce choix d'énergie géothermale pour les habitants du quartier de Vaux qui vont en bénéficier.

Mme THOURET : Merci M. le Maire. Evidemment, je regarde Mme PERRIN car nous avons tout de suite été sur les « start ». 1911 logements sociaux, cela représente 5 000 habitants à Coulommiers. 1100 sur le quartier des Templiers classés QPV (lié à la pauvreté des foyers). Sur Vaux le fait de passer en géothermie, il y a eu 50 % d'économie sur la facture de chauffage, qui était au gaz. On est en train d'installer l'eau chaude sanitaire, ce qui va alléger la facture électrique, puisqu'ils étaient équipés de cumulus et donner l'avantage d'avoir de l'eau chaude en direct par la géothermie. J'ajoute que je suis incapable de calculer pour le groupe 13 qui est aussi concerné, équipé actuellement tout électrique qui va passer en tout géothermique. Je précise qu'au quartier Berthereau, il y a eu une économie de 76 % sur les factures d'électricité en équipant de radiateurs radiants, en isolant par l'extérieur, en mettant du chanvre dans les sous-pentes. Je pense que là, en matière d'économie d'énergie pour la population la plus pauvre à Coulommiers, on ne peut plus aller au-dessus.

Mme MOLLET-LIDY : Je crois que je me suis mal fait comprendre. J'adhère complètement et je me félicite de tout ce que vous faites chez les particuliers en collectif. On est d'accord, mais on parle du territoire de Coulommiers, du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois qui vont fusionner. Là, il y a énormément de pavillonnaire.

M. RIESTER : ah, du particulier en pavillonnaire.

Mme MOLLET-LIDY : Voilà, je n'ai pas précisé. C'est pourquoi, je vous citais ce qu'a pu faire en 2012 le Pays de Meaux qui me paraît extrêmement intéressant parce qu'il faut s'intéresser aussi à ceux qui vivent aussi en pavillons dans un grand territoire.

M. RIESTER : Il faut s'intéresser à tout le monde.

Mme MOLLET-LIDY : C'était très intéressant puisque cela commençait par un diagnostic thermique aérien, qui avait permis des améliorations.

M. RIESTER : Bien voilà typiquement, grâce au passage en communauté d'agglo ..

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MOLLET-LIDY : Voilà pourquoi, je vous incite à prendre cette compétence pour pouvoir étendre votre action qui bien évidemment à Coulommiers est très performante, cela je n'en doute absolument pas.

M. RIESTER : C'était l'occasion de pouvoir le rappeler au Conseil Municipal. Je peux répondre aussi sur le développement économique bien évidemment. Le transport on est ok. Le développement économique bien sûr. Vous qui étiez à la Région, qui suiviez ces questions de développement de nouvelles filières, le chanvre etc... Rappelez-vous l'espèce de guerre qu'il y avait eue entre le Pays Fertois et la Brie des Templiers à l'époque pour l'installation de l'usine de chanvre. C'est à Aulnoy ! C'est nous qui les avons aidé à se développer, c'était Planète Chanvre, c'est le Pays Fertois et finalement, ils s'installent sur le territoire de la Brie des Templiers (aujourd'hui Pays de Coulommiers), ce n'est pas normal, on avait investi nous Pays Fertois. Là, il n'y a plus de problème, c'est à Aulnoy entre La Ferté sous Jouarre et Coulommiers. On va pouvoir amplifier l'effort, pour développer cette filière qui permet à des agriculteurs de diversifier leur culture et qui permet là aussi de miser sur les économies d'énergie en utilisant des éco matériaux pour les constructions. Evidemment, outre le fait qu'il y a un impact environnemental moins important entre le matériau utilisé et cela fait faire aussi des économies d'énergie très considérables en utilisant ce matériau.

En pouvant accompagner de manière plus importante cette filière, on va contribuer localement et nationalement à développer ce qui va dans le sens de ce que vous souhaitez. Je rappelle que l'Office Public de l'Habitat est très moteur dans le développement de cette filière puisqu'au niveau du groupe 13, Mme THOURET, allez-y.

Mme THOURET : Nous avons lancé le cahier des charges pour pouvoir projeter du béton « chanvré » sur ces bâtiments du groupe 13, pour obtenir des performances énergétiques plus efficaces que si l'on ajoutait des ITE de 20 cm qui obligerait à modifier les balcons. Là, il n'y aura pas de modification à faire à ce niveau et du coup on participe à notre plateau chanvre.

Mme MOLLET-LIDY : Cela va tout à fait dans le bon sens. Il faut y aller, comme on dit.

M. LILLEMANN : Cela fait un peu comme le PNR, les citoyens ne ressentent pas ce qui se passe avec les fusions. Je ne sais pas si c'est mal fait, mais les gens voient qu'il y a des fusions, qu'on se rapproche, mais ne ressentent rien comme avantage pour eux-mêmes.

M. RIESTER : Il y a ceux qui peuvent bénéficier des services de la petite enfance, les accueils de loisirs. Ils le sentent quand même.

C'est vrai qu'il faut qu'on passe à une dimension nouvelle, j'en suis complètement convaincu. Je rappelle qu'on était Brie des Templiers, on a fusionné avec les Trois rivières, n'est-ce pas Mme MOLLET ? On a eu une première étape. Il ne faut pas sous-estimer la dynamique qui est opérée depuis quelques années pour trouver la bonne taille pour pouvoir développer des politiques publiques.

Je vous donnerai la parole après, Mme MOLLET.

On a besoin de prendre en compte, si on veut réfléchir un peu sereinement sur les politiques qui sont conduites, de prendre en compte le passé. Je rappelle qu'au moment où on a voulu créer des intercommunalités sur ce territoire, les égos des uns et des autres ont fait que chacun a fait sa petite intercommunalité de son côté, notamment sur le Pays de Coulommiers. Donc Brie des Templiers, Trois Rivières, on fusionne. Ensuite Pays de Coulommiers, Brie des Moulins, on fusionne cette année et cela se passe franchement bien. Troisième étape, en

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

quelques années, on fusionne Pays de Coulommiers, Pays Fertois et là on aura un outil intercommunal, juridique administratif et politique pour vraiment avoir des politiques publiques intercommunales puissantes, ambitieuses, audacieuses. On pourra mieux communiquer aussi sur l'appartenance au territoire intercommunal.

Je vous rejoins totalement M. LILLEMANN sur le ressenti des habitants du territoire, mais à force d'être concentrés sur les différentes fusions, on est un peu moins concentrés à développer des nouveaux services. En plus, pour développer des nouveaux services, c'est bien de le faire avec des moyens supplémentaires, sinon on ne peut pas les financer et à la bonne taille. Parce qu'un service nouveau, quand on sait que ce n'est pas à la bonne taille, là ramené au coût par habitant ce sont des dépenses trop importantes par rapport au service rendu. Là on va arriver à une taille de 77 000 habitants sur un périmètre qui nous permettra vraiment d'avoir des politiques adaptées. J'ajoute qu'il ne faut pas s'étendre d'une façon indéfinie, mais on ne peut pas non plus s'interdire que dans un projet de territoire commun, sur un territoire cohérent en gros de la Brie laitière, en gros le Parc Naturel Régional cela peut avoir du sens à terme.

Mme CANALE : Excusez-moi d'être un peu plus réservée, même si, comme je vous l'ai toujours dit, je voyais des intérêts à se lier dans le domaine de la culture et du sport. Moi, j'ai quand même quelques réserves on va dire, notamment à propos de la disparition des communes, ça je l'ai dit, mais aussi quel va être l'avenir du Conseil Départemental ? Je pense qu'à terme, il n'y aura plus lieu d'avoir un Conseil Départemental. C'est quand même une réforme des collectivités territoriales complète qui est en train de se faire. Après, il faut voir aussi comment sont impliqués là-dedans les citoyens, parce que c'est vrai que ce sont déjà des conseillers municipaux qui élisent les conseillers communautaires. Après comment cela va se passer au niveau de la place du citoyen. Je rejoins M. LILLEMANN, parce que je trouve que finalement, je ne suis pas sûre qu'il trouvera sa place et j'ai l'impression que ce sera une petite cuisine interne d'élus qui feront un petit peu, entre guillemets, ce qu'ils veulent.

Après, je voulais savoir exactement quel était le nombre d'élus qui allait être à ce conseil communautaire, sachant qu'à Melun on est passé de 74 élus à 48 avec l'agglomération. Puis enfin, je m'interroge aussi sur les agents. Puisque, quand il y a des fusions, il y a aussi des agents qui peuvent aussi disparaître, il me semble en tout cas, c'est souvent comme cela que ça se pense. C'est ce que je vous ai dit la dernière fois et vous m'avez répondu : Pas de problème, les agents territoriaux sont très bien protégés. Je suis dans la fonction publique, je sais très bien comment cela se passe. Effectivement, les titulaires sont très bien protégés, maintenant les agents contractuels, tous les vacataires qu'on peut prendre, sont soumis à des conditions de travail beaucoup plus précaires et fragiles. Donc, moi je m'inquiète aussi pour ces gens-là.

Puis vous nous parlez de 2 millions supplémentaires par an, comme quelque chose qui serait important. Alors, certes ce n'est pas négligeable, mais cela ne me semble pas aussi important que cela au vu du nombre de communes réunies. Quand je vois le budget de la ville, ici, ce n'est quand même pas non plus...enfin, il ne me semble pas que ce soit la panacée. Voilà mes remarques.

M. RIESTER : je ne sais pas si c'est la panacée, mais enfin 2 millions d'euros par an en plus, ce n'est quand même pas si mal. C'est deux terrains synthétiques sans subvention, c'est beaucoup d'équipements qu'on ne peut pas faire parce qu'on n'a pas les moyens. Sur une communauté de communes comme les deux nôtres, c'est en gros le double de l'excédent de fonctionnement. Cela nous donne des marges de manœuvres financières considérables. Première remarque.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Deuxième remarque, si vous avez plein d'idées pour refaire les réformes territoriales, etc, pas de problème, n'hésitez pas à me les transmettre et j'essaierais d'en tenir compte. En tout cas cela contribuera à faire avancer ma réflexion sur les futures réformes qu'il y aura à conduire en matière intercommunale ou plus largement, dans le cadre du « mille-feuilles » administratif Français. Aujourd'hui, il y a une Loi, il y a des compétences, il faut faire avec ce que l'on a aujourd'hui, sinon on avance jamais, il faut attendre les Lois suivantes et une fois que la Loi est votée il faut encore attendre la Loi suivante. Non ce n'est pas comme cela qu'on travaille. Là, il y a un environnement juridique et législatif, c'est dans ce cadre-là qu'il faut essayer d'en tirer le meilleur pour notre territoire. C'est ce qu'on essaie de faire.

Vous dites les citoyens ne sont pas impliqués. Il y a des représentants et dans une démocratie représentative, c'est eux qui effectivement ont un certain nombre de décisions dans leurs mains. Ensuite, il y a des élections municipales régulièrement pour voir si les Conseillers Municipaux ont fait « le taf » ou pas. Est-ce qu'il faut en changer ? Est-ce qu'il faut une nouvelle équipe ? C'est ça les élections, c'est ça la démocratie.

Ensuite, concernant le nombre des Conseillers Intercommunaux en tout, il y en aura 74 et à Coulommiers au lieu d'en avoir 15 on en aura 14, sur 74. On augmente. J'ai cru que vous aviez compris qu'on baissait sur le nombre de délégués au niveau de l'intercommunalité. Mais, non on passe de 48 à 74 et pas de 74 à 48. Et nous, on passe de 15 à 14.

M. LILLEMANN : Comment se fait-il qu'il y a des manques. Il n'y a pas du tout de texte concernant la compétence *5.1.7 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* et pas du tout de texte aux points 5.2.2, 5.2.3 et 5.2.4.

M. RIESTER : On ne détaille jamais les compétences optionnelles. C'est un statut à part des compétences optionnelles.

Je vais revenir sur ce que vous disiez Mme CANALE. Vous nous dites, ce n'est pas la panacée. La somme de la DGF sans fusion pour les deux EPCI Pays de Coulommiers et Pays Fertois 700 000 €, fusionnée 2 600 000 €. Pour vous, cela ne paraît pas beaucoup, mais pour moi ça me paraît beaucoup, puisque c'est 4 fois pratiquement la dotation d'Etat avec la fusion en Comité d'agglomération. Quadrupler quasiment la dotation, je pense que ça vaut le coup de se bouger un petit peu.

M. AUBRY : Vous disiez pour les habitants, je prends un exemple pour l'eau et l'assainissement. Actuellement, on vit sous un régime où pratiquement chaque commune à une délégation de service public particulière. Lorsque tout sera regroupé, ce sera une seule délégation de service public qui sera pour tout l'ensemble. Je peux vous dire que les Sociétés candidates vont tirer les prix au maximum. Au vu des études que j'ai pu faire entre Mouroux et Coulommiers, en se regroupant on baisse le prix de l'eau et de l'assainissement de 10 à 20 %. Ça concerne directement le portefeuille des habitants.

M. RIESTER : Vous verrez que les regroupements de services publics, si on a une taille suffisamment critique cela vaut le coup de maintenir des services publics ne serait-ce que pour déjà s'occuper des habitants de cette intercommunalité nouvelle. Alors que si on reste dans notre coin, tout seul, alors qu'il y a de gros ensembles qui se créent à côté et bien c'est dans ces ensembles là que s'organisera le maillage des services publics. Je vous invite à être très conscients de cette réalité. Nous avons besoin d'avoir une taille suffisamment critique pour pas que nous perdions les services publics qui de toute façon à terme, vont continuer de se réorganiser dans des ensembles plus grands.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous parliez des sports et de la culture. On a un exemple là, vraiment qui fonctionne bien, pour l'instant, on verra dans le temps, c'est le regroupement des deux clubs de rugby. L'Olympique Columérien et celui du Pays Fertois, je parle sous le contrôle d'Alexis Montois. Ça fonctionne bien et ça bouge. Ils ont des beaux projets. Ça permet vraiment de faire des choses intéressantes sur les deux territoires. Quand on sait la difficulté, pour un certain nombre de clubs d'avoir des bénévoles, d'avoir des moyens, d'avoir une ambition parfois de compétition parce qu'on manque un peu de ressources parce que le volume est insuffisant. Là, en se regroupant, on peut avoir des ambitions nouvelles.

Sur la musique aussi, les écoles de musiques sur la réflexion de l'organisation du schéma de l'enseignement artistique sur le territoire, il y a beaucoup de choses intéressantes à faire, mais il faut avoir l'audace d'y aller et pas attendre que les autres prennent les décisions à notre place.

Prenons notre destin en main, c'est ce que l'on vous propose avec cette décision.

Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/n°47 du 1^{er} juin 2017 portant projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois,

Vu la délibération n°043/2017 du 27 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Coulommiers a décidé de saisir le Préfet de Seine et Marne en vue de mettre en œuvre la procédure de fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois afin d'instituer une communauté d'agglomération avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 et de demander au Préfet d'arrêter le projet de périmètre,

Vu la délibération n°2017-27 du 30 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Fertois a décidé, en les mêmes termes, de mettre en œuvre la procédure de fusion

Vu le rapport, les études d'impact et les projets de statuts de la communauté d'agglomération annexés à la présente délibération,

Après examen et délibéré, le Conseil municipal,

EMET un avis favorable au projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois,

EMET un avis favorable à la catégorie juridique du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à savoir une communauté d'agglomération,

APPROUVE les statuts annexés de la future communauté d'agglomération,

PREND acte que la composition du conseil communautaire issue de la fusion entre le Pays de Coulommiers et le Pays Fertois ne peut faire l'objet d'un accord local

PREND acte que la répartition des sièges sera opérée en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT selon la répartition de droit commun suivant le tableau annexé à la présente,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 29 voix pour , 4 voix contre (Georges HURTH, Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Françoise GOUDOUNEIX).

QUESTIONS DIVERSES

Jardins familiaux

Mme MOLLET-LIDY : Elle va sembler peu importante par rapport au sujet qu'on vient d'évoquer, mais enfin c'est important quand même.

Je voulais vous parler des jardins familiaux qui est un excellent dispositif qui permet aux gens modes de pouvoir fréquenter un jardin, d'avoir un espace de liberté et de cultiver des légumes, ce qui est très bon pour le budget des ménages et pour la santé de ces personnes.

Evidemment, c'est un système qu'il faut faire perdurer, mais qui dit culture, dit arrosage. Là, il y a un petit souci, il y avait un puits qui n'est pas très performant et qui a été très vite à sec. Nous avons eu en Juin une canicule. Vous allez peut être me dire qu'elle était exceptionnelle, mais malheureusement, je pense que de plus en plus on aura ce genre d'épisode et là, il y a eu un réel problème à savoir entre ceux qui ont pompé allègrement dans le Morin d'une manière illégale et puis tous les autres qui n'avaient peut être pas 100 mètres de tuyaux, pas de pompe ou pas envie de contrevenir à la Loi qui, eux ont regardé leurs légumes s'étioler. Moi, je vais vous demander. Nous avons la chance d'être en politique de la ville sur le quartier des Templiers, beaucoup des jardiniers viennent du Quartier des Templiers, pas seulement, bien évidemment. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen quand même de trouver des financements pour faire un puits performant, sachant bien sûr que les économies d'eau sont à l'ordre du jour d'ailleurs quand on va aux jardins on voit le paysage de bidons qu'il y a partout. Donc, les gens ont bien conscience qu'il faut d'abord utiliser l'eau de récupération. Mais, une petite cabane, cela ne fait pas beaucoup de ruissellement et cela s'épuise très vite pour ceux qui jardinent. Au bout d'un moment les bidons sont vides, alors qu'est-ce qu'on fait ? Je voulais vous poser la question. Est-ce que vous pensez qu'il serait bien de prévoir un projet pour qu'il y ait un puits pérenne ou bien alors est-ce que vous autorisez chacun à aller pomper dans le Morin, ce que je ne pense pas possible.

M. RIESTER : Vous avez raison, c'est un sujet important qui est pour nous prioritaire. Je reconnais aussi qu'on n'a pas mis suffisamment d'attention. On a beaucoup de projets qui ont été conduits plus vite qu'on imaginait. Celui-là est un peu resté en suspens. Il est très cher au cœur de Mme Solange DESMONTIER, n'est-ce pas Mme DESMONTIER.

Il faut absolument qu'on avance sur ce sujet. Je vais donner la parole à Marie-José THOURET parce que je crois qu'elle a quelques initiatives au niveau de l'Office.

Mme THOURET : Tu m'épates Josy, parce que tu viens sur mes terrains. En fait, en étroite collaboration avec ma collègue de TROIS MOULINS HABITAT dans la cadre de la Politique de la Ville, sur le Quartier des Templiers, puisque nous bénéficions, dès lors que nous avons des projets porteurs, de 30 % sur la taxe sur Foncier Bâtiment à réorienter sur les projets. Nous sommes en collaboration avec Caroline Béal qui nous aide énormément et la Croix Rouge, d'ailleurs Solange qui est locataire me félicitait d'avoir lancé l'appel pour la mise en place des jardins partagés sur le Quartier des Templiers, parce qu'on sait très bien que sur les jardins

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

familiaux, les trois quarts sont utilisés par les locataires du parc HLM. Donc cela verra le jour d'ici quelques mois.

M. RIESTER : Pour les jardins situés sur le terrain des Guidouches, il s'agit d'avoir un projet global dont les puits et l'alimentation en eau sera un des éléments important. Il faut qu'on s'y attèle vraiment.

MME MOLLET-LIDY : Il se trouve qu'à une époque, j'étais en responsabilité de ce sujet. Il y a dans les cartons de M. BESNARD, un projet global qui a l'époque était subvention à 80 %, en collaboration avec les HLM.

M. RIESTER : Il faut qu'on le ressorte.

Mme MOLLET-LIDY : Il faudrait le ressortir et l'actualiser.

M. RIESTER : pour faire un beau projet global d'ensemble.

Rythmes scolaires

Mme CANALE : Je ne sais pas si cela a été annoncé dans le Pays Briard, mais je voulais savoir quel était le résultat de votre enquête et vos décisions par rapport à la semaine des enfants l'année prochaine. Est-ce que vous revenez sur la semaine des 4 jours ? ou pas, puisque c'est officiel ;

M. RIESTER : Le décret est sorti et en concertation avec les Directeurs d'écoles, les enseignants, les parents d'élèves, on va revenir à la semaine des 4 jours. J'allais dire aussi avec la Communauté de Communes, on a fait une harmonisation pour la gestion des accueils de Loisirs sans hébergement. Sur le Pays de Coulommiers je dirais historique, on va passer à 4 jours et sur la Brie des Moulins dans un premier temps, ils veulent rester à 4 jours et demi. En revanche, tous les autres communes partent à 4 jours, dès la rentrée prochaine.

Mme CANALE : M. le Maire, je ne vais pas refaire le discours que j'ai fait à Mme MOTOT l'autre jour parce que cela vous ennuierais je pense et puis ce n'est pas l'objet, mais là je m'adresse au Député. En fait, que l'on fasse le choix de revenir à la semaine des quatre jours, pour un certain nombre de raisons, je suis réservée sur un certain nombre de points, notamment le financement par les communes des TAP ; J'étais assez réservée là-dessus.

Néanmoins, je trouvais assez intéressant qu'on propose pour l'ensemble des enfants qui n'ont pas forcément la possibilité d'avoir des activités culturelles, artistique etc... des choses aussi au niveau de la commune. Ce qui me dérange dans tout ça, dans ce retour en arrière puisque c'est quand même un retour en arrière. A la base on avait dit, on vient sur une journée moins lourde pour l'enfant. Ce qui me gêne dans ce retour, c'est qu'on fait abstraction totale du bien être des enfants et surtout ce qui me gêne, c'est que ce soit laissé au choix des communes.

M. le Député, je m'adresse à vous la dessus. L'Education Nationale à une compétence régaliennne et ce n'est pas aux communes de décider, tout comme la mise en place de cette réforme. C'était là-dessus que je contestais cette réforme. Ce n'est pas aux communes de décider et de financer les activités pour les écoles publiques, sachant qu'en plus les écoles privées étaient dispensées de ce dispositif.

Ce que j'aimerais qui soit portée à l'Assemblée Nationale, c'est peut-être un respect de l'Education Nationale, c'est-à-dire la même pour tous. Là, on va avoir des enfants qui vont

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

bénéficiaire ou non de matinées supplémentaires jugées plus productives sur le plan pédagogique j'entends et puis certaines communes qui vont continuer à faire des TAP. Moi, ça me pose un vrai problème. Là on tend vers une éducation qui ne sera pas la même pour tous.

M. RIESTER : Il y a yatus dans votre discours entre ce que vous disiez tout à l'heure et ce que vous me dites maintenant.

Tout à l'heure vous me dites, il faut que les citoyens soient associés aux décisions, si la taille de l'intercommunalité est plus grande, ils vont être perdus, ils n'auront plus la décision et là vous voulez que depuis la rue de Grenelle tout soit décidé pour toute la France de la même façon. C'est quand même très contradictoire. Laissez un peu les initiatives au terrain. Faites confiance aux acteurs du terrain. Si dans une commune, il y a une volonté partagée par les parents d'élèves, par les enseignants, par les élus de mener des initiatives des expérimentations, laissez-les faire. Ils seront d'autant plus motivés à le faire que ça vient d'eux. A force de vouloir contraindre, de vouloir mettre tout le monde dans le même moule, c'est comme ça qu'on démobilise les gens. Laissez les gens prendre des initiatives et agir. A partir du moment, bien évidemment où les grands fondamentaux sont préservés. On a besoin de faire confiance aux gens. Pardon, mais sur le bien être de l'enfant, quand vous avez les enseignants, les parents d'élèves et aussi les élus à travers ce qui leur remonte de captations des citoyens, sont quand même très à même de pouvoir sentir quelle est la meilleure organisation à un moment donné, en ayant bien évidemment conscience des différentes études qui sont d'ailleurs parfois très contradictoires en la matière. Parce que s'il y avait une règle qui devait s'appliquer d'une façon uniforme et que les résultats étaient très en faveur d'un mode d'organisation plutôt qu'un autre cela se saurait. Les experts sont très partagés sur ces questions de cycle de l'enfant et de l'organisation de la semaine. Moi je suis ravi d'avoir une décision qui vise à laisser libre les collectivités, les parents d'élèves et les enseignants d'organiser le mieux possible la semaine et les activités para-scolaires des enfants. Mais ce n'est pas pour autant qu'on doit renoncer à offrir aux enfants de nos communes, de nos intercommunalités, des services en matière d'éducation artistique, de découverte du sport, de découverte de la culture, etc... ça n'empêche pas. Mais laissez les élus, les parents, les enseignants adapter le para-scolaire au terrain.

Mme CANALE : Je crois qu'on ne s'est pas bien compris. Je mets à part le para-scolaire. Je parle vraiment du temps de travail à l'école. Moi, ce qui me gêne c'est que des communes vont rester à 4 jour et demi et d'autres vont passer à 4 jours. Moi ce qui me gêne c'est que le temps pédagogique ne sera pas le même pour tous les enfants et notamment, pour le coup je peux en parler un petit peu. Puisque vous êtes un professionnel de la politique et je pense être un petit peu une professionnelle de l'enseignement. Je peux quand même observer que les enfants sont plus concentrés le matin. Donc, je pense que des enfants qui auront 5 matinées par semaines seront un peu avantagés par rapport à des enfants qui n'auront que 4 jours par semaine. Ce qui me gêne là dedans, contrairement à ce que vous dites, je ne suis pas du tout d'accord, il y a des compétences qui doivent rester des compétences régaliennes, la Sécurité, l'Education, la Santé. Il y a des choses qui pour moi sont essentielles. Tout le monde devrait bénéficier des mêmes avantages et des mêmes droits. En matière d'éducation, je suis dans l'enseignement agricole, ils laissent beaucoup de liberté aux établissements. Nous cela fait des années que l'on teste cette autonomie, il y a du bon, certes, mais il y a aussi du moins bon. Quand les élèves au final passent des examens nationaux, on peut quand même s'interroger si vous voulez, sur les moyens qui ont été mis à disposition et l'enseignement qui a été dispensé à ces élèves. Est-ce qu'il a été le même ?

Déjà le fait que les établissements soient financés par les collectivités cela peut aussi créer des disparités. Je dis Attention quand même à l'enseignement pur. On n'est pas dans une Académie qui est très favorisée en matière d'enseignement. On sait les problèmes de recrutement des

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

professeurs des écoles etc.. Moi, je dis attention la dessus. Il y a des domaines dans lesquels l'Etat doit rester le maître du jeu.

M. RIESTER : Mais le « maître », ne veut pas dire le décideur de tout pour tout, au même moment pour tout le monde, parce que c'est d'abord une vue de l'esprit. Forcément, il y a par nature des disparités. Parce que les paysages, parce que les territoires, parce que les situations sociales, parce que les enseignants peuvent être plus ou moins bons, vous êtes un peu moins avantage à l'instanté qu'un autre. C'est cela la diversité. Je suis convaincu qu'à partir du moment où les grands objectifs, les grandes règles, les grands principes sont partagés, il y a bien évidemment la nécessité d'adapter au terrain que les gens soient mobilisés, impliqués plutôt que d'être démotivés ou désintéressés. La différence entre vous et moi, vous parliez de la sécurité, c'est la même façon. Moi je revendique le fait qu'il faut aussi donner encore plus de moyens et de partenariat entre les équipes nationales et les collectivités territoriales, le terrain, parce que ce sont les élus locaux qui connaissent mieux le terrain et qui peuvent le mieux adapter les dispositifs de sécurité au territoire. Ce ne sont pas forcément les décideurs finaux, mais en tout cas qu'ils soient dans un mode de participation à la décision. Faisons confiance au terrain.

Franchement, vous ne croyez pas que si on avait un regard un peu plus fort et un droit de participer davantage sur l'organisation de la sécurité sur les territoires, on aurait pas nous sur Coulommiers depuis longtemps réfléchi à un dispositif différent de celui qu'on a aujourd'hui. On voit bien que tout ça c'est un peu dépassé.

Mme CANALE : Oui attendez, on a quand même des exemples je pense à Bézier. Quand on laisse les Maires décider d'un certain nombre de choses en matière de sécurité, il peut y avoir des dérives qui peuvent être très graves. Armer des policiers municipaux, je ne trouve pas que ce soit un progrès. Je ne pense pas, parce que cette sécurité-là doit être assurée par la Police Nationale.

M. RIESTER : Ca se voit, pardon, que vous n'êtes pas à la place des policiers municipaux qui ont face à eux des gens armés et qui sont violents.

Mme CANALE : Ce n'est pas le rôle des policiers municipaux.

M. RIESTER : Le rôle d'un policier municipal, c'est de risquer sa vie ou de risquer son intégrité physique sans être armé en conséquence. Malheureusement, il y a une évolution de la délinquance, une évolution d'un certain nombre de comportements qui fait que nous avons besoin de nous organiser et de protéger celles et ceux qui mettent leur santé, voire leur intégrité physique, voire leur vie en danger. On ne l'a pas fait pendant un certain temps à Coulommiers, parce que la violence des individus face auxquels la Police Municipale était confrontée n'était pas de la même teneur qu'aujourd'hui. On en avait déjà discuté entre nous en Conseil Municipal, il me semble urgent, c'est en cours de finalisation, de donner la possibilité à nos policiers municipaux de se protéger de la même façon que les policiers nationaux.

On ne va pas ouvrir tous les débats parce que sinon on va y passer la nuit.

Ma conviction c'est du terrain, du terrain, du terrain sans perdre les grands fondamentaux, évidemment de l'Etat régalien.

ARJOWIGGING

M. LILLEMANN : Vous deviez vous rapprocher de votre collègue, peut être moins collègue en ce moment, concernant ARJO ? vous avez mangé la commission.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Non je n'ai pas mangé la commission. C'est en cours, vous faites bien de me relancer là-dessus, je vais regarder. On avait fait passer certains messages, là effectivement, je n'ai pas regardé à nouveau ce dossier.

Election du prochain Maire

Mme CANALE : Par rapport à l'élection du prochain Maire, j'ai vu que c'était le 18 juillet ?

M. RIESTER : J'ai mis dans le courrier avant le 18 juillet parce que la date n'était pas finalisée, mais c'est le 10 juillet.

La séance est levée à 18 h 20.